

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 65'000.- TTC DESTINE A LA FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE**

Vu la nécessité de procéder à des mesures de circulation et de stationnement sur l'ensemble du territoire de la commune de Confignon,

Vu le projet de mise en zone 30 de la commune de Bernex et la nécessité d'harmoniser les vitesses sur les chemins adjacents à ce projet,

Vu les arrêtés de circulation sur différents secteurs de la commune (Bord de l'Aire, Narly et le Coteau),

Vu la nécessité de poser 25 panneaux de signalisation verticale, de réaliser du marquage et d'effectuer divers travaux de génie civil,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

à la majorité simple

Par 13 oui, 1 non et 4 abstentions sur 18 CM présents

1. D'ouvrir un crédit de CHF 65'000.- TTC destiné à la fourniture et pose de signalisation verticale.
2. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous rubrique N° 6150.880.50 puis de porter la dépense à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 6150.880.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
4. De financer ces travaux par les fonds propres.

Le Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

